

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 30 mars 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 19

Le trente mars deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : Séverine LIETSCH à Corinne CHARPENAY

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Florian WARGNIER, Guylène SELIN

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 21/03/2023

Délibération n° 2023-26 Projet de modification de la centrale d'enrobage à chaud et des installations connexes situées sur l'aire de Mionnay sur l'A46 - Avis de la Commune

Par courrier du 2 février 2023, les services de la Préfecture de l'Ain ont informé la Commune du projet de la société APRR et de la mise à disposition d'un dossier de porter à connaissance soumis à la participation du public du 27 février 2023 8h au 29 mars 2023 18h00.

Montanay étant située dans le périmètre de cette participation du public par voie électronique, le Conseil Municipal doit rendre un avis sur le projet de modification de la centrale d'enrobage à chaud située sur Mionnay avant le 13 avril 2023.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BE-069-216902841-20230330-202326-DE

Le projet vise à obtenir une modification de l'arrêté du 30 octobre 2008 portant sur l'autorisation d'exploiter la centrale d'enrobage à chaud suite à la mise à jour de la nomenclature des rubriques ICPE. Le dossier prévoit également le déclassement du régime de l'Autorisation au régime de l'Enregistrement.

Deux nouvelles activités sont créées : le criblage, concassage et mélange de produits minéraux ainsi celle de station de transit de produits minéraux.



Monsieur le Maire rappelle que la centrale d'enrobé est installée depuis 2008. Elle a été utilisée ponctuellement pour les différentes campagnes d'entretien des autoroutes Aprr située à proximité du site. Son fonctionnement n'est pas impactant pour Montanay car les camions circulent sur l'autoroute et les travaux sont réalisés la nuit. Il précise que les chaussées entretenues seront celles situées à proximité de la plateforme car les enrobés à chaud ne peuvent pas parcourir des centaines de kilomètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Rend un avis favorable sur le projet

Article 2 : Charge Monsieur le Maire d'en informer les services de la Préfecture de l'Ain.

A Montanay, le 3 avril 2023

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le 5/04/2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2023

Application agréée E-legalite.com